L'AFFAIRE DE LA PSEUDO MANUFACTURE LILLOISE DE FOURRURES " LE PUTOIS "

L'enquête établit qu'elle a fait de nombreuses victimes dans notre région

Par l'intermédiaire des commissariats de police et des brigades de gendarmerie, des plaintes se succèdent et s'accumulent sur le bureau de M. Caillaud, juge d'instruction à Douai.

De nouveaux élements viennent sans cesse attester et l'escroquerie et la fraude sur la qualité de la marchandise, délits dont sont inculpés Richard Dehaene, le directeur de la pseudo Manufacture Lilloise de Fourrures « Le Putois » et ses peu scrupuleux démarcheurs Edgard Van Mol, Louise Sanetaert, femme Dewaele, tous trois arrêtés et le sieur Michaux, qui lui, a réussi à prendre la fuite.

CE QUE TOUCHAIENT LES SOI-DISANT COURTIERS

M. Coussemacker, inspecteur principal de la brigade de police mobile, qui poursuit son enquête, à Douai point de départ de l'affaire, a déjà fourni au magistrat instructeur, un dossier bourre de faits éloquents.

On sait que les inculpés arrêtés ne possédaient pas le moindre sou vaillant lors de leur arrestation.

La vie dispencteuse qu'ils menaient en est l'unique raison.

Grisés par le succès de leur malhonnête entreprise, ils dépensaient l'argent avec autant de facilité qu'ils le gagnaient.

M. Coussemacker a établi que du 7 octobre au 26 décembre, Dehaene avait touché net pour sa part 40.000 francs.

Dans le même temps Van Mol pour 42 jours de démarche se vit allouer 18.755 fr. 50, soit 446 francs par jour ; Michaux, pour 33 jours, la somme de 13.648 francs, soit 413 francs par jour ; Louise Sanetaert, pour 20 jours 4.865 francs, soit 243 francs par jour.

Ces chiffres laissent facilement imaginer le nombre des victimes.

Les trois courtiers touchaient, nous l'avons déjà dit, les hommes 30 francs par client, la femme 25 francs.

DES MORCEAUX DE PEAUX DE LAPINS VENDUS CHACUN 90 FR.

D'autre part le policier a fait aussi le relevé des factures de la maison Altbaum, de Bruxelles qui approvisionnait Dehaene. Il ressort de cette operation que le directeur de l'entreprise payait ses morceaux de peaux de lapins de 18 à 35 francs belges et retirait pour chacune d'elle une somme de 90 francs.

Enfin, M. Coussemacker a encore établi que 674 personnes ont versé chacune les 45 francs d'acompte demandes et n'ont pas encore reçu la fourrure promise.

Ceci représente également un joli denier.

Ajoutons, d'autre part, que la correspondance adressée à tous les prévenus est frappée d'opposition. Ainsi toutes les lettres adressées à leur adresse sont saisies à Lille par le receveur principal des P.T.T. et transmises à M. Ucciani, commissaire divisionnaire, qui les fait aussitot parvenir à M. Caillaud, juge d'instruction, à Douai.

UNE AUTRE AFFAIRE

Une autre affaire pour laquelle, cependant, aucune plainte n'a encore été déposée, parce que sans doute cile n'était qu'à l'état de projet, se grefferait sur la première.

Il s'agit d'une combinaison d'agrandissements photographiques que Dehaene aurait imaginée à l'intention de ses clients du concours de fourrures et que ces derniers, suivant un factum qui figure au dossier auraient pu se procurer moyennant un modeste billet de cinq francs.

Décidément l'affaire des fourrures est riche en surprises. — **R. J.**

LA MALADIE DE M. MAGINOT

A l'issue de la consultation de lundi matin, les médecins traitants de M. Maginot, ont rédigé le bulletin de santé suivant : « Nuit calme, etat général moins satisfaisant, température 38°7, pouls 104 bien frappé ».

La politique régionale

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

Le parti socialiste a désigné M. Dumoulin comme candidat dans la 3me circonscript.on

On nous communique :

« Les sections socialistes de la 3e circonscription de **Valenciennes** se sont réunies en Congrès à la Mairie de **Oesain** le dimanche 3 janvier pour désigner le candidat aux élections législatives de 1932. M. Lebas, secrétaire général de la Fédération du Nord, présidait. Les résultats du vote ont été les suivants : MM. Dumoulin, 520 voix ; Lefebvre 38 voix et Rossy E., 12 voix.

« Comme suite, M. Dumoulin a été désigné comme candidat et toutes les sections de la circonscription ont été unanimes pour soutenir cette candidature.

« Le Congrès a voté par acclamation, une adresse de sympathie et de remerciement à M. F. Lefebvre, député sortant.

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI

M. le Dr Debève, Député sortant, candidat républicain

M. le Docteur **Debève**, conseiller général du Nord, député sortant de la deuxième circonscription de **Douai**, (Groupement Républicain, Démocratique et Social, nous informe qu'il sollicitera de nouveau les suffrages de ses électeurs en avril prochain.

UN MARIAGE APRÈS UN DRAME DE L'AMOUR

Le 13 novembre dernier, place Rabelais, à Meudon, un jeune homme de 19 ans, Raymond Roudière, électricien, se croyant supplanté, blessait grièvement d'un coup de revolver sa fiancée, Mlle Gaëtane Planté, âgée de 22 ans, secrétaire à la Chancellerie de la Légion d'honneur, habitant Meudon, puis tentait de se suicider. Les deux jeunes gens, grièvement blessés, étaient transportés à l'Hôpital de Versailles d'où ils viennent de sortir complètement rétablis. Le meurtrier a été mis à la disposition de M. Demay, juge d'instruction à Versailles. Raymond Roudière a manifesté des regrets de son acte.

A la demande de son défenseur, M. Jean Charles Legrand, le magistrat l'a laissé en liberté provisoire. Roudière doit d'ailleurs épouser sa fiancée dans quelques jours.

DEUX AMANTS ASPHYXIÉS DANS UNE CHAMBRE

Un employé de commerce nommé René Sauldubois, 36 ans, recevait régulièrement dans sa chambre, rue du Lycée, à Besançon, la visite d'une amie, Mme Chapuis, 31 ans, dactylographe dans le même établissement que Sauldubois. Dimanche, le propriétaire de l'immeuble inquiet de n'avoir reçu aucune réponse après avoir frappé à la porte de la chambre, prévint la police.

On dut pénétrer par la fenêtre dans la pièce, où on découvrit les cadavres de Sauldubois et de Mme Chapuis, gisant sur le lit, sans aucune trace de blessure.

L'enquête permet de supposer que la mort a été causée par asphyxie. On ignore encore s'il y a eu accident ou s'il s'agit d'un double suicide.

MORT AU VOLANT DE SON AUTO

M. de Manitot, âgé de 84 ans, habitant le château de Saint-Gervais, près de Magny-en-Vexin, faisait une promenade en auto avec une amie, Mme Dumazof, âgée d'une cinquantaine d'années. Malgré son grand âge, M. de Manitot conduisait sa voiture lorsque, arrivé à proximité du village d'Arthies, il fut foudroyé par une embolie.

A ce moment, l'auto roulait à la vitesse de 60 kilomètres à l'heure. N'ayant plus de direction, elle fit une embardée et alla se jeter contre un arbre. Mme Dumazof, qui gisait sous la voiture, était grièvement blessée. Elle a été transportée à l'hôpital de Magny-en-Vexin où son état inspire de sérieuses inquiétudes.

LE VOYAGE A LONDRES DE M. PH. BERTHELOT

On confirme que la venue à Londres de M. Philippe Berthelot, secrétaire général au ministère des Affaires étrangères, est un voyage uniquement privé entrepris à l'occasion de l'inauguration d'une exposition d'art français. Dans ces conditions, les visites que M. Berthelot pourrait être amené à rendre à certaines de ses relations anglaises ne peuvent avoir qu'un caractère de pure courtoisie.

L. ROSENGART
offre 5.000 francs de rente
(Voir en dernière page)

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mardi 5 janvier 1932

Soleil : Lever à 7 heures 46 ; coucher à 16 heures 06.

Lune : Lever à 5 heures 41 ; coucher à 15 heures 12.

Aujourd'hui : Sainte-Amélie. Demain : Epiphanie.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 4 janvier à 18 h. :

Baromètre : 768 m/m 6 ; hausse depuis la veille à 9 heures : 4 m/m 9.

Thermomètre : Fronde 8°8 ; Minima, 8°7 ; Maxima 10°8.

Etat hygrométrique : 91 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 9 heures : gouttes ; Direction du vent : Ouest ; Etat du ciel : couvert.

Temps probable pour aujourd'hui : frais, brumeux.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région du Nord. — Temps doux, médiocre, ciel couvert avec pluie intermittente, suivie de bruine. Vent de Sud-Ouest, puis de Nord, 10 à 16 m. Rafales sur le littoral. Température stationnaire ; le minimum de température sera du même ordre que celui de la veille.

LEGION D'HONNEUR. — M. René Piérotte, commissaire de police mobile à Lille, officier de réserve, vient d'être promu Chevalier de la Légion d'Honneur, à titre militaire.

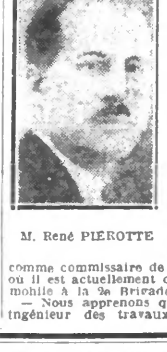

M. René PIEROTTE

Mobilisé le 7 janvier 1916 au 168e R.I. comme simple soldat, M. Piérotte fit toute la guerre dans ce même régiment et commanda en dernier lieu comme lieutenant, après avoir suivi les cours de l'école de Saint-Cyr. Il fut blessé deux fois et deux fois cité à l'ordre du corps d'armée.

Le 25 novembre 1919, il entre à la Sûreté Générale et passe successivement à Châlons-sur-Marne au Contrôle Général des services de recherches judiciaires à Paris, à Noyon, comme commissaire de police, enfin à Lille, où il est actuellement commissaire de police mobile à la 2e Brigade de Police Mobile.

— Nous apprenons que M. Marius Benet, ingénieur des travaux publics de l'Etat, agent-voyer du Canton de Trélon, vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'Honneur, à titre d'officier de reserve.

Il fit toute la campagne 1914-1918 1 il en sortit comme lieutenant de génie, avec plusieurs citations, il fut blessé dans le secteur de Sapigneul (Marne), le 16 avril 1917.

CERÉMONIE D'HOMMAGE. — Le sculpteur Soubricas vient d'achever le médaillon offert par le personnel des Contributions Directes, à M. Georges Marguerit, directeur de la 1re direction du Nord, récemment admis à l'honorariat, et qui lui sera remis le 10 janvier, dans une cérémonie d'hommage.

Le médaillon de M. MARGUERIT par Soubricas

L'œuvre, vigoureuse et traitée selon une formule très moderne, est une des plus belles qui soit issue de la main de l'artiste ; elle traduit en un puissant relief, avec une rare vérité, une figure lilloise connue ; elle fait ressortir toute la vivante énergie qui caractérise le haut fonctionnaire. Mais, au surplus, M. Marguerit n'était pas qu'un fonctionnaire : son stylo administratif se doublait de la plume alerte et élégante d'un véritable homme de lettres, Poète, conférencier, et même romancier, car nous savons que, dans peu de temps, paraîtra son roman : « Quand le vent souffle ».

NOMINATION. — Nous relevons, dans le mouvement judiciaire qui vient d'être signé, la nomination, au siège de conseiller à la Cour d'Appel de Paris, de M. Delaté, juge d'instruction au tribunal de la Seine.

M. Delaté, est le fils de l'ancien juge d'instruction de Lille, président aujourd'hui du Tribunal des dommages de guerre du Nord et du Pas-de-Calais, séant en notre ville.

CONSEIL INTERDÉPARTEMENTAL DE PRÉFECTURE. — M. Gilbert Basset, le nouveau greffier du Conseil interdépartemental de Préfecture, a pris possession de ses fonctions, lundi. On sait qu'il remplace dans ce poste important, M. Willay, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Précédemment, M. Gilbert Basset était secrétaire général de la Sous-Préfecture de Dunkerque.

SPORTS

FOOTBALL-ASSOCIATION

Coupe de France

A ARRAS : R.C. ROUBAIX-R.C. LENSOIS

Le tirage au sort des rencontres comptant pour les 16e de finale de la compétition nationale a décidé que deux clubs nordistes Lens et Roubaix seraient opposés le 10 janvier, à Arras.

Le public arrageois attend avec curiosité cette lutte, qui s'annonce âpre et intéressante. Roubaix, qui effectue actuellement, un beau redressement, voudrait effacer la défaite subie au cours du Championnat et Lens, de son côté, tient essentiellement à confirmer sa belle victoire du Parc Jean Dubrulle. Aussi il est difficile de faire un pronostic dans ces conditions.

LES RÉSULTATS DU DIMANCHE

S.C. Wattrelosien bat F.A. du Blanc-Seau par 5 buts à 0. — En disposant assez nettement de son adversaire et bien que ne laissant pas sa partie habituelle, le Sporting Club Wattrelosien a fait que confirmer son net retour de forme. le F.A. du Blanc-Seau joua courageusement une partie qu'il savait très difficile par avance. Par sa victoire de dimanche le S.C. Wattrelos se classe aux premières places de la 3e Division.

F.C. Wattrelos bat O.R. Flers, par 11 à 1. — Partie jouée à Wattrelos, par deux équipes courageuses qui se présentaient avec chacune quatre remplaçants. A Wattrelos, l'équipe entière est à féliciter, mais une mention spéciale est à accorder aux ailiers et au centre avant. Au Recueil, le gardien sut éviter un score plus lourd. Bon arbitrage de M. Dassonville. A.F.C. de Wattrelos (B.A.C. du Crétinier : 51 ; A.E.A.C. Juniors bat J.C. Wattrelos juniors : 61.

J.A. Armentières bat O. Marcquois par 1 à 0. — La J.A.A. recevait dimanche l'Olympique Marcquois sur lequel elle prit la mieux leur par un but à zéro but marqué la 1re minute de la seconde mi-temps par Vancostenoble qui reprit un centre de Delcroix. Les locaux furent incontestablement supérieurs et le score de 1 à 0 ne représente qu'imparfaitement la physionomie du match. Sans la brillante partie de la défense marcquoise et en particulier du keeper, les armentiérois auraient eu un ou deux buts de plus à leur actif.

O. Marcquois 1 B : 4 — J.A. Armentières 1 B : 0.

J.A. Armentières 2 : 2 - O. Marcquois 2 : 1.

DEMANDES DE MATCHES

S.O. Wattrelos. — Réserves demande match pour dimanche prochain 10 janvier, terrain adverse. Ecrire à E. Seghers, 4, rue L. Loucheur, à Wattrelos ou téléphoner 39.09, Roubaix.

U.S. Fourmisienne demande match sur son terrain pour le dimanche 31 janvier, pour son équipe première, retour sûr. Ecrire à M. L. Liénard secrétaire, 27, rue St-Louis, Fourmies.

BASKET-BALL

LES CLASSEMENTS DANS LE DITRIOT CAMBRESIS

Nous donnons ci-dessous les classements actuels des championnats de basket-ball du district Cambrésis.

Division d'Honneur

CLUBS	J.	G.	P.	Pts
Foyer Valenciennois	7	6	1	13
Stade Orchies	6	6	0	12
J.S.R. Amandinoise	6	5	1	11
C.S.C. Aulnoye	7	3	4	10
F.R. Onnaingeoise	7	3	4	10
R.C. Waziers	7	1	6	8
C.A. Valenciennes	6	0	6	6

Réserves de Division d'Honneur

CLUBS	J.	G.	P.	Pts
Foyer Valenciennes	5	5	0	10
J.S.R. Amandinoise	5	4	1	9
Stade Orchies	6	3	3	9
C.S.C. Aulnoye	2	3	2	8
F.R. Onnaing	6	2	4	8
C.A. Valenciennes	6	0	6	6

Le C.S.C. Aulnoye compte un forfait.

CROSS-CYCLO-PÉDESTRE

UN CROSS-CYCLO-PEDESTRE A MAUBEUGE

L'Union Cycliste Maubeugeoise organisera le mois prochain une grande épreuve de Cross-Cyclo-Pédestre. Cette épreuve sera internationale.

BOXE

LES CHAMPIONNATS DES FLANDRES (AMATEURS) AURONT LIEU LE 24 JANVIER A FOURMIES

La Fédération Française de Boxe a confié l'organisation des Championnats des Flandres amateurs au Club Pugilistique Fourmisien. Ces championnats auront lieu le dimanche 24 courant, salle Zola. Les championnats des Flandres sont ouverts à tous les boxeurs amateurs des départements du Nord et du Pas-de-Calais, titulaires d'une licence de la Fédération Française de boxe et même à ceux n'ayant pas pris part aux championnats départementaux du Nord et du Pas-de-Calais. Seuls les vainqueurs des championnats des Flandres pourront prendre part aux interrégionaux dernières éliminatoires en vue des championnats de France qui ont lieu à Paris.

Les clubs ou salles qui désireraient tous renseignements complémentaires peuvent s'adresser au Club Pugilistique Fourmisien, Café des Sports rue Edouard Flament, à Fourmies. Les engagements sont reçus même adresse, ils devront comporter : nom, prénoms, poids, club ou salle et numéro de licence.

UN GALA A CAMBRAI

Voici le programme du gala organisé à Cambrai, en la salle du Cinéma-Palace, par le Boxing Club, le 5 janvier à 20 h. 30.

En 4 x 2 : Valette (B.C.C.) contre Daubard (Douai). — En 6 x 2 : Andriss (B.C.C.) contre Ridelhi (Douai). — En 8 x 2 : Vesticot (B.C.C.) contre Dufour (Bully) ; Guernez (B.C.C.) contre Blois (Bully) ; Medbout (B.C.C.) contre Dupuch (Bully) ; Pagniez (B.C.C.) contre Young Glassan (Bully) ; Ghier (B.C.C.) contre Lucas (Bully).

UN GALA A ISBERGUES

Pour la 3e fois le Ring Béthunois mettra sur pied une belle séance de boxe le dimanche 17 janvier dans la salle des Fêtes. La réunion sera placée sous la présidence de M. Massard, maire de la ville.

Le programme sera constitué par une rencontre Béthune-Isbergues contre Dunkerque.

Le principal combat en 10 r. de 2 m. opposera le sympathique Kid Claus, de Béthune au Dunkerquois Aernout. Au cours de ce gala, une démonstration de lutte aura lieu.

QUI VEUT DES BOXEURS

Le B.C. de Waziers tient à la disposition des organisateurs de team suivant : Geplins kl. 70 k. ; Belverge jeune 62 k. ; Kid César, 58 k. ; Stiévenard 61 k. ; Sang Eugène, 60 k. ; Bedard François, 50 k. ; Monier Augustin, 50 k. et Louis, 50 k.

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. Belverge Arthur, manager du Club, Coron Beghin, 18, à Waziers.

DÉFI

Le Belge Allard défie tous les poids plumes français et particulièrement Delobelle de Brnay. Ecrire Henri Leleux, rue de la Station, 83, Mouscron (Belgique).

TENNIS

LE TOURNOI DU TENNIS CLUB DES FLANDRES, A CROIX

Dans la finale du Tournoi de Noël à Paris, Perry a battu Borotra en quatre sets, sans moins brillant que celui que l'espoir français Marcel Bernard réussit contre lui. Aussi nous pouvons être assurés de voir samedi et dimanche prochains un des meilleurs joueurs du monde et un jeune qui vient à grands pas rejoindre les tous premiers rangs.

Que fera notre champion local J. Bonte contre Marcel Bernard qu'il rencontrera sans doute en demi-finale du Simple Messieurs ? C'est la question que se posent tous ceux qui ont assisté à ses dernières excellentes parties contre Merlin et contre Cochet. A notre avis Bonte n'est pas battu d'avance. Jouant sur son terrain devant son public qui le tuf ménage pas ses encouragements, il est capable de sortir une partie digne des précédentes et de nous faire ainsi une agréable surprise. Il peut être assuré que ses applaudissements ne lui manqueront pas s'il réussit ce coup de maître.

Nous rappelons que l'entrée du Club sera ouverte au public le samedi après-midi à 14 h. 45, moyennant un droit de 10 fr. Le dimanche matin, à 10 h., moyennant un droit de 10 fr. et le dimanche après-midi à 15 h. 45 avec un droit de 15 fr.

POUR LA GUERRE

DES CRÉDITS FORMANT UN TOTAL D'ENVIRON 20 MILLIARDS DE FRANCS AU PAYS DES SOVIETS

On mande de Moscou au « Daily Mail » : Le budget soviétique de 1932 fait ressortir une dépense extraordinaire pour des buts militaires. Les crédits votés pour le commissariat de la guerre atteignent le chiffre de 130 millions de livres sterling. C'est le plus élevé depuis que le gouvernement soviétique a pris le pouvoir en 1917.

Un supplément de 12 millions de livres sterling est prévu pour les armes spéciales dans lesquelles sont comprises les forces de la police secrète terroriste. Des dépenses militaires sont aussi dissimulées parmi les crédits votés pour des constructions ferroviaires, les routes, les services automobiles et pour l'union englobant toutes les organisations des forces civiles aériennes, le tout s'élevant globalement à 235 millions de livres, soit environ 20 milliards de francs.

LA CONSTRUCTION AUX ÉTATS-UNIS DE 120 NOUVEAUX NAVIRES DE GUERRE

M. Vilson, président du comité naval de la Chambre des représentants, a déclaré qu'un projet de loi va être déposé sur le bureau de cette assemblée. Ce projet prévoit la construction de 120 nouveaux navires de guerre, comportant une dépense de 616.250.000 dollars. Toutes ces unités, à l'exception de deux porte-aéronefs, sont destinées à remplacer des navires démodés ou atteints par la limite d'âge.

Le programme de constructions navales, qui couvre une période de dix années, a été élaboré par M. Vilson, avec l'assistance du conseil général de la marine qui l'a approuvé. Ce projet de loi prévoit également l'achèvement des seize navires déjà en chantier et dont la construction coûtera 91.500.000 dollars. Ces dernières unités comprennent notamment sept navires de 10.000 tonnes armés de canons de huit pouces.

Le prix du lait baisse, à Avesnes

UN HERBAGER A DÉCIDÉ DE LE VENDRE A 1 FR. 10 LE LITRE

M. Léon Desjardin, boucher et herbager à **Avesnes**, vient d'avoir un beau geste pour combattre la vie chère. Alors que le lait est débité en ville à 1 fr. 40, 1 fr. 50 et même 1 fr. 60, M. Desjardin a consenti à le vendre 1 fr. 10 le litre au détail.

A cet effet, il a installé un dépôt dans la Grand'Rue et un autre dans l'avenue du Pont-Rouge, le dépôt principal se trouvant chez lui.

M. Desjardins avait déjà vendu son lait l'an dernier à 1 fr. 20.

Il a bien voulu nous déclarer qu'à vendre son lait à 1 fr. 10 le litre, il avait encore un bon bénéfice.

« Malgré l'achat des nourritures l'hiver, nous dit-il, le fermier consciencieux ne devrait plus faire payer le lait aussi cher. Si on veut l'abaissement du coût de la vie, il faut y mettre chacun du sien. Le bétail a baissé, la viande aussi, les nourritures sont moins élevées que l'année dernière, le lait dvrait donc baisser de prix également ».

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Téléphone 9-51) — Depot de vente : 78, Grande Rue

M. GASTON VANTROY PROMU CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Dans la récente promotion dans l'ordre de la Légion d'Honneur, nous relevons le nom de M. Gaston Vantroy qui, faisant partie de la classe 1911, était sous-lieutenant au 1er Genie à Versailles, lors de la déclaration de guerre.

Il fut aussitôt dirigé sur la compagnie du génie du premier corps colonial et désigné pour commander la dixième section de projecteurs avec le grade de lieutenant. Il passa ensuite à l'état-major du Génie de la 41e section d'infanterie et, peu après, il fut chargé du commandement de la compagnie divisionnaire du Genie de la 4e division, où il obtint la première citation suivante :

« D'un dévouement absolu, s'est particulièrement distingué en piquetant une position de soutien dans une région battue par l'artillerie et les feux de mitrailleuses ; a exécuté des reconnaissances particulièrement difficiles et dangereuses, donnant à tous un bel exemple de courage et de force morale. »

M. le général Bablon lui décerna ensuite une seconde citation conçue en ces termes :

« Modèle d'énergie et de force morale, a, par des reconnaissances personnelles nombreuses et bien comprises, par son action énergique et bien dirigée, assuré le rétablissement de communications particulièrement encombrées et dans une zone très bombardée, permettant ainsi dans d'excellentes conditions le ravitaillement de l'artillerie et des éléments les plus avancés d'infanterie. »

Nommé capitaine, il commanda une compagnie du Génie, où ses qualités furent mises en valeur suivant la citation suivante du général Degoutte :

« Officier du plus beau mérite, plein d'initiative et d'activité, a su par son exemple personnel, tirer le maximum de ses cadres et de ses hommes dans des circonstances particulièrement difficiles où sa compagnie s'est dépensée nuit et jour, jusqu'à l'extrême limite de la fatigue, pour assurer le passage de l'Escaut des premières patrouilles, puis le débouché du gros de l'infanterie. »

Le nouveau légionnaire, outre la croix de guerre française, est également titulaire de la croix de guerre belge.

M. Vantroy habite actuellement rue du Coq-Français, 148, et est, depuis de longues années, entrepreneur de menuiserie à Roubaix.

HALLE FLIPO : Café 12 fr., 14 fr., 17 fr.

UN FOOTBALLEUR SE FRACTURE LE POIGNET

La saison du football bat son plein et les fervents de la balle ronde auraient fort de se plaindre, car tous les dimanches, ils peuvent se délecter sur les terrains de la région.

Malheureusement, ce sport n'est pas sans risques pour les joueurs et, souvent, il se produit des accidents plus ou moins graves qui immobilisent, pour quelque temps, ceux qui sont touchés. Le cas s'est présenté au cours de la journée de dimanche, au Stade Roubaisien.

Deux équipes de jeunes « espoirs » étaient aux prises sur le terrain dénommé « Stade Maurice-Maertens » et, par le terrain gras, leur équilibre se trouvait bien souvent désaxé. Les chutes étaient nombreuses et, au cours de l'une d'elles, le joueur Raymond Noclain, 16 ans, donneur de fils, demeurant 13, rue de Courcelles, se fractura le poignet gauche.

M. le docteur Masure prodigua les premiers soins au blessé et le fit ensuite admettre à l'hôpital « La Fraternité ».

SOCK MEYERBEER Triple Blonde de luxe

UNE MAUVAISE CHUTE

Au cours de l'après-midi d'hier, Mme Victorine Petit, 57 ans, ménagère demeurant rue de l'Epeule, 6, cour Desrousseaux, sortit de son domicile pour faire quelques courses.

Elle se trouvait rue de l'Epeule lorsque, par suite d'une glissade, elle tomba lourdement sur le trottoir. Aussitôt relevée par les témoins de la chute, la victime se plaint d'une vive douleur à la jambe gauche et M. le docteur Faidherbe, mandé de toute urgence, diagnostiqua une fracture du membre inférieur gauche.

Mme Petit fut ensuite transportée à l'hôpital « La Fraternité ».

Une baisse des salaires de 10 0/0 à Halluin

Nous apprenons qu'au cours d'une réunion tenue samedi 2 janvier, les Industriels membres de l'Union Patronale de la région d'**Halluin**, il a été décidé une diminution générale des salaires de 10 %, qui s'apptiquera à partir du 11 janvier prochain. Cette mesure atteint le haut personnel employés et ouvriers.

Dans les usines, cette décision a été affichée hier lundi.

LA CRISE DE CHOMAGE AUX ACIÉRIES D'ISBERGUES

Par suite de la crise qui sévit dans nos régions, les Aciéries de France, à **Isbergues**, qui occupaient un personnel assez nombreux, viennent de licencier 160 ouvriers, pour la plupart d'origine étrangère : des Portugais, Belges et Algériens.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE
Consultez le
Couverture rouge

A. WOLFF de Paris

8, Rue Faidherbe
GRAND SOLDE DE FIN DE SAISON
ROBES & MANTEAUX
0847

ENCORE UNE AUTO VOLÉE

Après avoir passé la soirée de dimanche dans une salle de spectacles de la rue de l'Epeule, en sortant de cet établissement, vers minuit, M. Albert Castel, 445, boulevard Gambetta, à Tourcoing, 27 ans, employé de commerce, demeurant eut la désagréable surprise de ne plus retrouver sa voiture automobile.

Lorsqu'il eut effectué quelques recherches, il acquit la conviction que son véhicule avait été volé. Il s'agit d'une Renault 6 chevaux, conduite intérieure quatre places, carrosserie cuir noir, portant le numéro 666-D-24, numéro du moteur 82.407. Bien entendu, une pochette contenant tous les papiers nécessaires pour la conduite a également disparu.

M. de la Chassagne de Sereys, commissaire de police de permanence, a enregistré la plainte de M. Castel et a transmis, dans toutes les directions, le signalement de la voiture volée.

Et vos fidèles collaborateurs...

Pourquoi ne leur offririez-vous pas pour Etrennes une garniture « Doric » comprenant porte-plume et porte-mine « Eversharp » ? Vous pouvez aussi obtenir l'un ou l'autre séparément. Choisissez-les 78 (*remarquez le n°*), rue Nationale — la Maison du Porte-Plume — carrefour rue Hôpital-Militaire.

LA NOUVELLE COMMISSION DES MÉLOMANES ROUBAISIENS

Dans sa dernière réunion générale, cette Société a élu sa nouvelle commission pour l'année 1932, comme suit :

Président d'honneur, MM. Robert Motte ; Président honoraire, Mahieu Henri ; Président actif, Millan Vincent ; Vice-président, Delgrange Elie ; Secrétaire, Dubois Jules ; Trésorier, Deregnaucourt Emile ; Secrétaire adjoint, Ledue François ; Trésorier adjoint, Poupaert Lucien ; Commissaires : Lanneau Albert, Selosse Arsène, Leclercq Léon, Pirlet Raymond ; Porte drapeau, Mattelin Fénelon ; Archiviste, Lesage Delphin ; Chef, Bauwens Georges ; Sous-chef, Jacob Albert.

LA CHAMBRE DE COMMERCE S'EST OCCUPÉE DE L'HOMOLOGATION DES CONCORDATS ET DE LA CRÉATION D'UN CASIER COMMERCIAL

Au cours de sa réunion du 28 décembre la Chambre de commerce s'est occupée de certaines questions dont nous donnons ci-dessous le compte rendu sommaire :

HOMOLOGATION DES CONCORDATS

Un certain nombre de groupements commerciaux et notamment plusieurs chambres de commerce se sont émus de ce que certains tribunaux homologuent des concordats dans des conditions par trop favorables aux débiteurs. Or, si les circonstances présentes causent à des commerçants parfaitement honnêtes des difficultés de trésorerie, qui amènent d'assez nombreux dépôts de bilans, il n'en est pas moins vrai que les tribunaux trop indulgents risquent d'encourager les abus.

En conséquence, après en avoir délibéré, la Chambre de commerce émet le vœu : que les dispositions du code de commerce relatives aux concordats soient complétées par un article stipulant que le concordat ne pourra être homologué que s'il comporte le paiement de 50 % des créances au moins dans un délai maximum de 5 ans ; qu'une dérogation à cet règle soit néanmoins prévue dans le cas où le concordat réunirait 90 % du montant des dettes.

CRÉATION D'UN CASIER COMMERCIAL

M. Faure a déposé sous le numéro 5.682 une proposition de loi tendant à la création d'un casier commercial national. Dans son exposé des motifs, il fait ressortir que l'une des causes essentielles de la crise est « le manque de confiance dans la sécurité des paiements ».

Il fait ressortir ensuite à quelles difficultés et à quels frais le bénéficiaire de la signature d'un acheteur de « mauvaise foi » est exposé, lorsqu'il se décide à poursuivre le recouvrement des acceptées et impayées.

M. Faure, de ces constatations, conclut à la nécessité de faire revivre la confiance commerciale par un dispositif législatif qui serait de nature à assurer le crédit.

Sa proposition de loi comporte essentiellement les mesures suivantes : Il serait créé un Office chargé de dresser un casier judiciaire commercial national. Ce casier serait tenu à jour, au moyen d'extraits des actes de protêts, faute de paiement d'acceptations, dressés par les notaires et les huissiers, adressés à l'Office dans les trois jours de la date du protêt ; des extraits de jugements fournis par les greffiers des tribunaux jugeant commercialement, dans le délai de 48 heures suivant le prononcé des jugements ; des avis de transcriptions de saisies immobilières, envoyés dans un délai de trois jours par les conservateurs des hypothèques ; enfin de l'extrait des actes de caution de garanties, consenties par des commerçants ou des particuliers à raison de crédits accordés par les instituts de crédit fournis dans les trois jours, par les receveurs de l'enregistrement.

Un décret en forme de règlement d'administration publique nommerait un directeur de l'Institut qui ne serait pas fonctionnaire de l'Etat, mais gérerait ledit Office comme officier ministériel sous l'autorité du ministre de la Justice.

Les raisons invoquées par M. Faure à l'appui de sa proposition sont tout à fait justes et légitimes.

La Chambre de commerce de Roubaix a trop souvent affirmé son désir de maintenir intactes les traditions de stricte honnêteté commerciale pour ne pas accueillir avec faveur le projet de restaurer la confiance et le crédit en donnant au commerce et à l'industrie un instrument propre à renseigner officiellement les intéressés sur la valeur morale et commerciale des commerçants avec qui ils sont en relations d'affaires.

Mais il ne semble pas que l'organisation envisagée soit la meilleure, ni la plus simple.

Le texte de l'article unique de la proposition de loi étudiée, d'ailleurs assez bref sur ce point essentiel, semble vouloir aboutir à la création d'un Office central unique de casier commercial.

Or il semble possible de réaliser le vœu de M. Faure à bien moins de frais, plus vite et plus facilement.

En partant de l'analogie même du nom entre casier commercial et casier judiciaire, n'apparait-il pas immédiatement que le casier commercial devrait être tenu au greffe des tribunaux de commerce ?

Le casier de chaque centre ne peut être constitué plus vite et mieux que par ceux dont la fonction s'exerce dans ce centre.

Dans ces conditions, une rétribution modeste pour la fourniture de renseignements, suffirait à couvrir tous les frais du casier de chaque centre.

EXTENSION DU CASIER AU DOMAINE INTERNATIONAL

Malgré sa complexité elle a d'ores et déjà été envisagée par certains organismes qui voudraient voir instituer au siège de la Société des Nations à Genève un Office spécial, chargé d'organiser un casier commercial international.

Sans entrer dans aucun détail, ce qui serait d'ailleurs prématuré, puisque aucun projet concret n'a encore été élaboré dans ce sens, on peut retenir cette idée de principe.

La proposition de loi de M. Faure, député, tendant à l'institution d'un casier commercial national, semble devoir être favorablement accueillie dans son principe.

Mais aux modalités d'exécution qu'il prévoit, avec un Office centralisé, il serait préférable de substituer un système plus rationnel et plus économique, en chargeant chaque tribunal de commerce de tenir le casier commercial de son ressort.

Enfin la création d'un casier commercial international paraît tout à fait désirable pour nos exportateurs.

FEUILLETON DU 5 JANVIER. — N. 18

LA CAGE D'ACIER

par Maurice LANDAY

— Ce matin, je me croyais seul dans la maison ; Wo-Li-Wo venait précisément de s'absenter, ce qui, entre parenthèses, ne lui arrive presque jamais... Alors, je me suis glissé jusque dans la cave pour y vider un whisky-soda... Je n'avais pas eu le temps de déboucher ma bouteille d'eau gazeuse que des pas se faisaient entendre du côté du petit escalier qui, de l'arrière-boutique du bar, mène aux caves... J'éteins prestement ma petite lampe électrique et, devinant à la cadence des pas que c'était Wo-Li-Wo qui arrivait, je me cache derrière une barrique de porto... A peine avais-je eu le temps de me blottir derrière mon fût que le Chinois apparaissait...

» Après avoir minutieusement jeté un coup d'œil autour de lui, il appela, à mi-voix d'abord, puis à pleine gorge :

» — Jack !... Jack !...

» Inutile de vous dire que je me suis empressé de faire le mort... Si j'avais eu la sottise de me montrer, il me mettait certainement à la porte... pour m'apprendre à venir profiter sur son soda, comme on dit en Belgique...

» Convaincu que je n'étais pas là, le fils du Ciel après avoir rigoureusement fermé au triple verrou la porte de l'escalier de la cave, se dirigea vers le fond de son sous-sol.

» Une fois arrivé devant les casiers où sont empilées les bouteilles de champagne, il éteignit la lumière électrique, alluma un petit briquet à essence, et jeta à nouveau, et comme par acquit de conscience, un rapide regard derrière lui.

» S'approchant alors du casier du milieu, il appuya sur un ressort secret — du moins je le suppose, — qui fit manœuvrer un déclic